

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC

Exercice 2023

### Section de fonctionnement

Recettes année	24 020,89
Dépenses année	35 693,18

Résultat année	-11 672,29
----------------	------------

Résultat antérieurs R002	14 320,84
--------------------------	-----------

*Si négatif mettre -*

Excédent cumulé	2 648,55
-----------------	----------

Déficit cumulé	0,00
----------------	------

### section d'investissement

Recettes année	
Dépenses année	

Résultat année	0,00
----------------	------

Résultat reporté R001	
-----------------------	--

*Si négatif mettre -*

Résultat cumulé	0,00
-----------------	------

déficit	0,00
---------	------

excédent	0,00
----------	------

### Affectation du résultat de fonctionnement

#### L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement	0,00
--	------

Résultat déficitaire d'investissement	0,00
---------------------------------------	------

prise en compte des restes à réaliser :	0,00
---	------

*dépenses	0,00
-----------	------

*recettes	0,00
-----------	------

excédent de financement réel	0,00
------------------------------	------

besoin de financement réel	0,00
----------------------------	------

<b>Affectation du résultat 2023</b>
<b>Au budget Primitif 2024</b>

<b>0,00</b>	en investissement(1068)
-------------	-------------------------

<b>2 648,55</b>	R002
-----------------	------

Définition des restes à réaliser : les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils sont inscrits au compte administratif et justifiés. Le représentant de l'Etat, dans l'exercice de son contrôle de sincérité du compte administratif est habilité à demander la production de ces justificatifs.

Fait à Riscle, le 12/04/2024  
Le Vice-Président du Siebag,  
REON ENEAA

Syndicat Intercommunal des Eaux  
du bassin de l'Adour Gersois

104 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
www.siebag.fr

## BUDGET SPANC

## Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le Conseil municipal  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
Considérant les éléments suivants

### Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	14 320,84
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

### Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieurs	0,00
 Solde d'exécution cumulé	 0,00

### Restes à réaliser au 31 décembre 2023

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
 Solde des restes à réaliser	 0,00

### Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

**Besoin de financement de l'investissement 0**

### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-11 672,29
Résultat antérieur	14 320,84
 Total à affecter	 2 648,55

### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	2 648,55

Fait à Riscle, le 12/04/24  
 le Vice Président du Siebag,  
 REON Etienne